



Motion

Luxembourg, le 24 décembre 2021

Dépôt : Claude Wiseler

Groupe politique CSV

PL 7936

La Chambre des Députés,

Considérant

- l'effet dévastateur de la pandémie ayant déjà causé plus de 5 millions de décès à travers le monde, plus de 800.000 dans l'Union Européenne et plus de 900 au Luxembourg,
- le risque accru avec l'apparition de nouveaux variants de voir nos systèmes de santé débordés et les unités de soins intensifs, respectivement les blocs opératoires, bloqués par des patients atteints par le Covid-19, empêchant ainsi d'autres malades d'être diagnostiqués et traités rapidement,
- que les professionnels de la santé ainsi que tout le personnel soignant se trouvent en état d'alerte depuis le début de la pandémie et par conséquent ainsi fortement exposés à l'épuisement physique et moral,
- que la situation dans nos pays voisins s'est aggravée,
- que l'épuisement et la lassitude se fait ressentir auprès de la population qui a de plus en plus de mal à suivre les modifications fréquentes de notre législation,
- que les jeunes sont depuis de longs mois directement touchés par les aménagements nécessaires au niveau scolaire et par des relations sociales restreintes,
- que de nombreuses entreprises se trouvent, malgré les aides substantielles de l'État, dans une situation difficile,
- que l'utilité et l'absolue nécessité d'une large couverture vaccinale est reconnue par toute la communauté scientifique,
- l'avis du 8 décembre de la Commission nationale d'éthique qui avance les « considérants » ci-dessus énumérés et qui conclut clairement que « L'obligation vaccinale active/directe pour les personnes majeures, éthiquement argumentée, démocratiquement décidée et



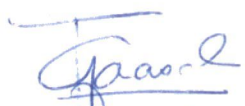
CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

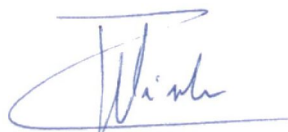
légalement encadrée est parfaitement justifiable de tous les points de vue, et n'a pas à se servir de portes dérobées imaginaires »,


- qu'une obligation vaccinale générale constitue aujourd'hui une nécessité pour durablement endiguer la propagation du virus et de ses variants et pour éviter une surcharge des établissements hospitaliers ainsi que le report d'interventions non liées au Covid-19 et enfin pour réduire au minimum la mortalité liée aux infections dues au Sars-CoV-2,

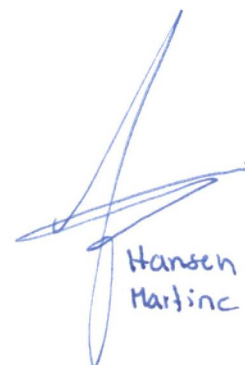
Invite le Gouvernement,

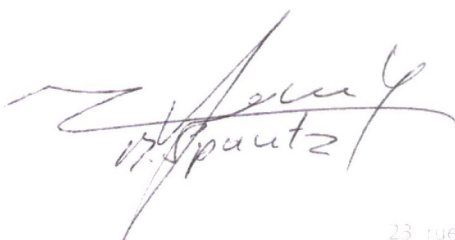
- à préparer dès à présent la mise en place d'une obligation vaccinale générale dès l'âge de la majorité et à présenter à un concept y relatif pour la mi-janvier 2022,
- à commencer par une vaccination obligatoire des professionnels de santé et du personnel soignant et à définir un échéancier clair pour la suite,
- à se procurer les quantités de vaccins nécessaires pour implémenter dans un délai rapproché cette obligation vaccinale,
- à définir les conditions cadre pour rendre l'obligation vaccinale effective,
- à s'impliquer activement au niveau européen pour que l'obligation vaccinale devienne la norme européenne,
- à mobiliser toutes les ressources et à user de tous les canaux de communication pour sensibiliser et informer en continu la population sur les enjeux de l'actuelle crise sanitaire et le bénéfice d'une vaccination.


F. Hettler-Gaasch


D. Wink


M. K. A. Roser


Hansen
Martine


M. Spautz